

Pour toutes informations :

URAPEDA Bretagne
 Mme Chrystelle LE TOLGUENEC
 Responsable **S**ervice d'**I**nterprétation et
 d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale 35

31 boulevard du Portugal
 35200 Rennes

- 02 99 51 91 41
- 02 99 51 03 88 (FAX)

mail : siavs35@urapeda-bretagne.fr

Dans le cadre de notre dispositif « Service d'Interprétation et d'Accompagnement à la Vie Sociale 35 », nous accompagnons régulièrement des parents sourds (ayant des enfants sourds ou entendants) lors de leur rendez-vous à la PMI, à la crèche, à l'école avec les professeurs, dans les centres de loisirs...

Sensibilisation à la Surdit  dans les  coles en Ille et Vilaine



L'action consiste à mettre en place des interventions « **Sensibilisation à la surdité** » dans les **écoles** où sont scolarisés les enfants ayant des parents sourds. Quelques écoles, n'ayant pas de liens directs avec la surdité, nous sollicitent également dans le cadre de leur projet pédagogique : **découverte des langages, ouverture à la différence...**

Pour les enfants ayant des parents sourds : l'acceptation du handicap n'est pas sans difficultés. Les situations où leurs parents viennent les chercher à la sortie de l'école ou lorsqu'ils ont rendez-vous avec la maîtresse et qu'ils utilisent la Langue des Signes, peuvent les mettre mal à l'aise. Cette famille suscite parfois la curiosité.

Ces enfants hésitent à inviter leurs petits camarades à jouer à la maison, par peur de se voir poser un tas de questions. De plus, cette situation culpabilise également beaucoup les parents, soucieux du bien-être de leurs enfants.

« *Ce sont mes parents, je les aime comme ils sont* », voilà ce qu'on entend souvent. Les services d'accompagnement ont leur rôle à jouer pour aider la famille à s'ouvrir vers l'extérieur.

Comment faciliter l'acceptation du handicap de son papa ou de sa maman ?

Découverte de la surdité, d'une autre langue...

Contenu

Les modules d'interventions sont de 1 ou 2 heures selon l'âge des enfants. Ils sont animés par **2 personnes de l'équipe** du SIAVS 35 (Service d'Interprétation et d'Accompagnement à la Vie Sociale d'Ille et Vilaine) de l'URAPEDA :

- 1 Professionnelle Sourde
- et 1 Chargée d'Insertion Sociale, présente notamment pour l'interprétariat en Langue des Signes.

Des jeux, des mimes, des échanges ludiques permettent aux enfants de découvrir et de s'essayer à cette différence, à cette langue, de poser toutes les questions qui traversent leurs esprits...

Cette « sensibilisation à la surdité » peut aider l'enfant ayant des parents sourds à lever ce sentiment de gêne, à valoriser ses parents, leur spécificité, la richesse de leur langage...

Objectifs

Participer à l'ouverture à la différence, à la découverte de la surdité, d'une autre langue...

Soutenir les parents sur l'aide qu'ils peuvent apporter à leurs enfants dans l'acceptation de ce handicap de surdité : « mes parents sont sourds, différents... comment je le vis ? »

Valoriser les rôles et les compétences éducatives des parents sourds, et favoriser la relation avec leurs enfants.

Redonner confiance aux parents dans leur rôle éducatif (promouvoir une pratique bienveillante, valorisation des savoir-être et savoir-faire) ; c'est aussi faire le contre-poids par rapport à cette idée de parents parfaits véhiculée par les médias, la société...

Rompre l'isolement des familles (accentué du fait de la problématique de communication, du nonaccès à l'information...).

Aider les parents et les enfants à retrouver des repères, ce qui pourrait permettre pour certaines situations d'éviter d'en arriver aux mesures éducatives ou à des placements qui n'améliorent pas toujours le rôle parental.

Rassurer les parents sur certains questionnements communs à tous parents (sourds ou entendants).

A partir de ce projet de proximité, inciter et encourager les parents à faire appels aux services existants (Service de soutien parental, lieux de parole et d'échanges, Service d'Interprétation pour leurs rendez-vous avec les professeurs...) ; favoriser la communication parents-enfants-écoles. C'est tout l'objet d'inscrire le projet dans la durée en prenant appui sur le réseau local...

Pour ce projet, le SIAVS 35 de l'URAPEDA bénéficie d'un financement du Réseau Parentalité 35 (DDASS, CG 35, CAF 35), aucune participation financière n'est donc demandée aux écoles ou aux centres.